

**RAPPORT DE LA COMMISSION THÉMATIQUE DES AFFAIRES EXTÉRIEURES  
chargée d'examiner l'objet suivant :**

**Rapport du Conseil d'État au Grand Conseil sur les affaires extérieures 2017**

**1. PREAMBULE**

La Commission s'est réunie les 13 et 27 mars 2018 à la salle du Bicentenaire, Place du Château 6 à Lausanne, pour examiner l'objet cité en titre. Elle était composée de Mme Monique Ryf, ainsi que de MM. Sergeï Aschwanden, François Cardinaux (remplacé par Aurélien Clerc le 27 mars), Philippe Cornamusaz, Alexandre Démétriadès, Daniel Develey, José Durussel, Laurent Miéville, Guy Gaudard (absent et excusé le 27 mars), Yves Paccaud, Yvan Pahud, Andreas Wüthrich, Vincent Keller et Etienne Räss (président rapporteur soussigné).

Les séances se sont tenues en présence de M. Pascal Broulis, chef du Département des finances et des relations extérieures (DFIRE), accompagné de M. Roland Ecoffey, chef de l'Office des affaires extérieures (OAE).

M. Yvan Cornu, secrétaire de commission, a tenu les notes de séance, ce dont nous le remercions vivement.

**2. INTRODUCTION**

Le rapport du Conseil d'État au Grand Conseil sur les affaires extérieures du Canton de Vaud est un rapport annuel dans lequel le Conseil d'Etat présente la conduite et le développement des affaires extérieures du canton.

Il est envisagé comme une *contribution importante à l'information du parlement - mais également du public - sur l'évolution du contexte et sur les faits marquants de la politique extérieure conduite par le Conseil d'Etat et mise en œuvre par l'Office des affaires extérieures*<sup>1</sup>.

Conformément aux dispositions de l'art. 60 LGC, la commission thématique des affaires extérieures (CTAE) a pour compétence de préavisier sur ce rapport. L'exercice a été mené pour la première fois pour la nouvelle législature 2017-2022, par la CTAE, ce qui a permis d'échanger tant sur le fond de ce rapport (chapitre 3) que sur sa forme (chapitre 4).

**3. EXAMEN DU RAPPORT CHAPITRE PAR CHAPITRE**

La commission a passé en revue le rapport chapitre par chapitre. Le présent rapport de commission ne mentionne que certains éléments les plus saillants des discussions.

---

<sup>1</sup> Selon le site même de l'office des affaires extérieures :  
<https://new.vd.ch/toutes-les-autorites/departements/departement-des-finances-et-des-relations-externes-dfire/office-des-affaires-externes-oae/publications/rapport-annuel/>

### *Fiscalité des entreprises*

Les questions de la fiscalité des entreprises ont fait l'objet de plusieurs questions et d'une discussion nourrie, ce sujet étant d'actualité avec la présentation par le Conseil fédéral du Projet fiscal 17 et la préparation de l'application vaudoise de la RIE III.

Un lien est effectué entre ces questions et le constat de délocalisation d'entreprises importantes. La problématique est cependant régionale. Selon les chiffres annoncés par M. le Conseiller d'Etat, entre Genève et Vaud cela représente plus de 30'000 personnes qui dépendent de grandes sociétés qui risquent, faute de conditions-cadre concurrentielles, de remettre en question leur présence sur l'arc lémanique.

### *Péréquation financière*

Le Canton de Vaud va passer, entre 2017 et 2018, de contributeur à bénéficiaire de la péréquation financière entre les Cantons. Le chef du DFIRE confirme que le canton de Vaud recevra ainsi en 2018 quelque 61 millions de francs au titre des instruments péréquatifs. Le système relativement complexe a fait l'objet d'explications à la commission, dont il est cependant fait grâce aux lecteurs du présent document.

### *Infrastructures de transport et mobilité*

Un député salue le travail mené entre les Conseils d'Etat vaudois et fribourgeois concernant la cadence doublée en Broye. Cette collaboration est particulièrement importante pour une région où l'inter-cantonalité se vit au quotidien.

### *Promotion économique*

Un partenariat entre les Cantons de Berne, Fribourg, Vaud, Valais, Neuchâtel et Genève a mis en place une association de promotion économique nommée Greater Geneva Berne area (GGBa). Le rapport du CE sur les affaires extérieures dresse un bilan des actions menées par le GGBa dans le Canton de Vaud en lien avec le montant de subvention du SPECo. Le conseiller d'Etat estime que globalement chaque canton s'y retrouve par rapport aux montants investis.

### *Swissgrid*

Le canton de Vaud est actionnaire de Swissgrid au travers des caisses de pensions et de la Romande Énergie dont il est le principal actionnaire. Le dossier Swissgrid est suivi par la cheffe du DTE. Les commissions de gestion et des finances du Grand Conseil ont accès à un rapport sur le suivi des participations financières du canton.

### *Léman Express*

Un député relève que le RER Sud-Léman, en particulier la ligne ferroviaire manquante entre Evian et St-Gingolph, n'est pas mentionné dans ce chapitre. Il demande si sa réouverture reste d'actualité des deux côtés de la frontière. Le chef de l'office des affaires extérieures reconnaît que les récents développements sont assez peu réjouissants quant à l'avenir de la ligne du Tonkin, abandonnée dans les années huitante. En effet, sa réhabilitation ne figure pas dans les objectifs à court et à moyen termes, même si des démarches sont en cours pour trouver un financement tant du côté suisse que français, sachant toutefois que les priorités du gouvernement français ne portent pas sur les lignes régionales de ce type.

### *Coopération et développement*

Le rapport du CE présente à sa page 37 tableau récapitulatif des montants versés par le Canton de Vaud au titre de la coopération. Une coquille a été décelée et les chiffres présentés sont effectifs et non pas de milliers de francs. Cela représente pour l'ensemble des départements de l'état un peu plus de 2 millions pour l'année 2016. Un député souligne qu'une cinquantaine de communes participent aussi à des actions de coopération, évoquant une contribution à hauteur d'environ 1 million de francs.

#### **4. DISCUSSION GÉNÉRALE**

Le rapport du Conseil d'Etat sur les affaires extérieures évolue en fonction des activités de l'année sous revue et le Conseiller d'État se déclare ouvert à toute proposition d'enrichissement émanant de la commission et/ou du parlement. Il est cependant précisé que la forme actuelle résulte de la nécessité de présenter un rapport attractif et agréable à lire pour l'entier des publics-cibles.

Il est demandé si le rapport du Conseil d'Etat ne pourrait pas mieux faire ressortir et différencier les activités du Conseil d'Etat – et de son administration – en termes d'activités de représentation, d'une part, et en termes de lobbysme politique et de défense des intérêts du Canton, d'autre part. Il est répondu qu'il s'agit du rapport du Conseil d'Etat dans son ensemble et qui présente une synthèse de l'année écoulée, sans être ni prospectif, ni quinquennal. La rédaction finale du rapport découle d'un savant dosage entre les activités de chaque entité et il n'est pas forcément possible de distinguer les deux activités.

La commission s'avère satisfaite de la forme du document. Elle apporte cependant des propositions d'amélioration permettant aux personnes intéressées un approfondissement des thématiques abordées. Ainsi, il est proposé pour les prochaines années :

- d'indiquer plus systématiquement les ressources et les liens en fonction de la thématique ; les rapports étant de plus en plus souvent lus sur ordinateur ou directement, il pourrait être utile de prévoir d'intégrer les hyperliens, afin de faciliter la navigation vers les
- de préciser, dans le cadre de listes ou d'encadrés sur une thématique, si les éléments présentés le sont de manière exhaustive ou s'il s'agit seulement des éléments les plus saillants.
- de prévoir un court résumé introductif en allemand et en anglais, permettant ainsi de s'adresser également aux partenaires nationaux et internationaux ; l'utilité de rapport comme outil de communication à cette fin a d'ailleurs été rappelée par le Conseil d'Etat.

Pour le surplus, la commission a abordé de nombreuses autres questions. Elle a reçu des précisions et clarification de la part du Conseil d'État et de ses services et les en remercie vivement.

#### **5. VOTE DE LA COMMISSION**

*La commission thématique des affaires extérieures (CTAE) prend acte à l'unanimité de ce rapport et, au bénéfice des explications complémentaires demandées, préavise favorablement au Grand Conseil sur l'approbation du Rapport du Conseil d'État au Grand Conseil sur les affaires extérieures 2017.*

Lausanne, le 8 mai 2018

*Le rapporteur :  
(Signé) Etienne Räss*